

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 27, mars-avril 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Le préposé cantonal interjettera un recours de droit public contre l'arrêt d'irrecevabilité rendu par la chambre administrative de la Cour de justice en la cause PPDT c/ Grand-conseil (voir ci-dessous). Est notamment en jeu la question de la justiciabilité du principe d'indépendance.

Nos activités

Prises de position (communication de données personnelles)

Le préposé cantonal a rendu trois préavis concernant la communication de données personnelles par une institution soumise à la LIPAD à un tiers de droit privé :

- Demande de communication d'une mission à l'office cantonal de la population d'une liste officielle des ressortissants de son pays, domiciliés à Genève : [Prise de position 2013 n° 3](#)
- Demande de renseignement d'une copropriétaire d'immeuble à l'Office cantonal de la population, portant sur la liste des occupants de l'immeuble : [Prise de position 2013 n° 2](#)
- Demande de renseignement d'une société immobilière aux Services industriels de Genève, portant sur la liste des abonnées de son immeuble : [Prise de position 2013 n° 1](#)

Jurisprudence

Chambre administrative de la Cour de justice (Genève)

Recours en déni de justice interjeté par le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) pour l'obtention d'une décision du Grand Conseil relative à son budget. En tant qu'autorité administrative hiérarchiquement indépendante, mais administrativement subordonnée au Conseil d'Etat et, consécutivement, partie intégrante de l'administration cantonale, le PPDT ne dispose pas de la capacité d'ester en justice. Absence de droit à une décision, le budget devant être voté sous la forme d'une loi formelle par le parlement. Absence consécutive d'un droit de recours. Portée de l'art. 4A LPA dans ce contexte :

http://justice.geneve.ch/tdb/Decis/TA/FichierWord/2013/0001/ATA_000120_2013_A_2442_2012.pdf

Législation

Conseil fédéral

Arrêté du Conseil fédéral autorisant un essai de vote électronique dans les cantons de Bâle-Ville, de Schaffhouse, de Saint-Gall, des Grisons, d'Argovie, de Thurgovie, de Neuchâtel et de Genève lors de la votation populaire fédérale du 9 juin 2013 : <http://www.admin.ch/ch/ff/2013/1743.pdf>

Loi sur les professions de la psychologie

Entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2013, de la loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie qui institue des dénominations professionnelles protégées et régleme la formation de base et la formation postgrade des psychothérapeutes ainsi que l'exercice de leur profession. Elle introduit une

Ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS) et sur le bureau SIRENE (Ordonnance N-SIS)

Entrée en vigueur le 9 avril 2013 de cette ordonnance qui règle:

- a. la responsabilité concernant la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS), l'architecture du système N-SIS et le système de gestion des affaires et des dossiers du bureau SIRENE;
- b. les droits d'accès et les compétences des autorités concernant le N-SIS;
- c. l'organisation et les tâches du bureau SIRENE;
- d. l'échange des informations supplémentaires par le bureau SIRENE;
- e. les procédures, les conditions, les mesures et l'apposition d'indicateurs de validité sur les signalements de personnes et d'objets dans le N-SIS;
- f. le traitement et la durée de conservation des données;
- g. les droits des personnes concernées;
- h. la sécurité des données, le rôle des conseillers à la protection des données et la surveillance du traitement de données.

<http://www.admin.ch/ch/f/as/2013/855.pdf>

Code de procédure pénale (CPP)

L'investigation secrète sera à l'avenir définie de manière plus précise, tandis que les recherches secrètes, qui impliquent moins de restrictions des droits fondamentaux, seront réglées dans une base légale. Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de cette modification du code de procédure pénale (CPP) au 1er mai 2013, en même temps que celle des dispositions sur la rédaction simplifiée des procès-verbaux et des dispositions précisant le secret professionnel des avocats :

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=48167>

Publications

Préposé fédéral

Le service en ligne Moneyhouse a accepté les recommandations du PFPDT.

Le Préposé a poursuivi la procédure d'établissement des faits en cours et adressé ses recommandations à la société Itonex SA, à Rotkreuz. Cette dernière entend suivre dès à présent les recommandations et les applique déjà partiellement. Le Préposé entend également examiner, dans le cadre d'une seconde procédure d'établissement des faits, les autres traitements de données effectués par Itonex SA et conseiller la société dans la mise en œuvre des premières recommandations <http://tinyurl.com/dy4gex7>

Recommandation en matière de transparence

Dans sa recommandation du 20 février dernier, le préposé fédéral a admis, en grande partie, la demande d'un journaliste au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), visant l'accès aux comptes et bilans de 64 commissions paritaires professionnelles pour l'année 2010 (en allemand) :

http://www.edoeb.admin.ch/aktuell/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t.lnp6I0NTU042I2Z6In1ae2Izn4Z2qZpn02Yuq2Z6gpJCDd oB5gmym162epYbg2c_JjKbNoKSn6A

Conseil fédéral

- Publication du message concernant la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Le projet de loi prévoit notamment le traitement de données personnelles suivant (art. 4) : « Le service, les autorités habilitées à ordonner une surveillance, les autorités habilitées à autoriser une surveillance de même que les fournisseurs de services postaux et de télécommunication peuvent traiter les données personnelles, y compris des données sensibles et des profils de la personnalité, qui leur sont nécessaires pour ordonner, autoriser et mettre en œuvre la surveillance. »

<http://www.bj.admin.ch/content/dam/data/sicherheit/gesetzgebung/fernmeldeueberwachung/bot-f.pdf>

- ch.ch

Le nouveau ch.ch rassemble sur une plateforme unique toutes les informations des autorités fédérales, cantonales et communales dont la population a besoin au quotidien : <https://www.ch.ch/fr>

- Renforcement des audits de projets informatiques clés de la Confédération

Le Conseil fédéral a adopté et mis en œuvre au 1er avril 2013 les directives applicables aux projets clés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Effectués par le Contrôle fédéral des finances (CDF), les audits de ces projets clés seront renforcés, ce qui permettra de soutenir le travail des personnes chargées de la conduite et d'augmenter la transparence :

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/30118.pdf>

Office fédéral des assurances sociales

Le programme national *Jeunes et médias* met à disposition du public un guide « Compétences médiatiques : conseils pour utiliser les médias numériques en toute sécurité » qui apporte des réponses scientifiquement étayées aux principales questions que se posent les parents sur l'utilisation des médias par leurs enfants : « Comment protéger son enfant des contenus inappropriés ? », « Quels sont les risques et les opportunités de Facebook et des autres réseaux sociaux ? », « Les enfants sont-ils en mesure de faire la différence entre réalité et fiction médiatique ? », « Que faire lorsqu'on est victime de cyberharcèlement ? » Ces quelques questions illustrent la diversité des thématiques abordées dans cette brochure sur les compétences médiatiques : <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/29505.pdf>

Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT)

L'OFIT propose désormais une solution simple pour envoyer des données en toute sécurité à des partenaires externes sans avoir à échanger des certificats de sécurité au préalable :

http://www.bit.admin.ch/dokumentation/00090/00156/04725/index.html?lang=fr#sprungmarke1_32

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

- Certaines sociétés sont parfois tentées d'utiliser des méthodes très intrusives afin de surveiller l'activité de leurs salariés depuis leur poste informatique. Cette surveillance peut par exemple s'opérer en utilisant des outils dénommés « keylogger ». Ces logiciels permettent d'enregistrer notamment toutes les frappes effectuées par un salarié sur son clavier. La CNIL rappelle que ce type d'outil ne peut pas être utilisé dans un contexte professionnel, à l'exception d'impératifs forts de sécurité, et d'une information spécifique des personnes concernées : <http://www.cnil.fr/la-cnil/actualite/article/article/keylogger-des-dispositifs-de-cybersurveillance-particulierement-intrusifs>

- Lettre « Innovation et prospective » de la CNIL de mars 2013:

http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/La_CNIL/publications/DEIP/Lettre_IP_N4.pdf

Commission européenne

Proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de sécurité des réseaux et de l'information dans l'Union http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-is-new/news/news/2013/docs/1_directive_20130207_fr.pdf

Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

Bulletin de l'actualité de l'AFAPDP, mars 2013 : <http://www.afapdp.org/archives/1697>

Réseau de grandes entreprises (CIGREF - France)

Le guide « Cloud computing et protection des données » s'adresse aux acteurs de l'entreprise (directions générales, directions métiers), visant à les sensibiliser sur les risques liés à l'informatique en nuage et sur les pratiques à mettre en œuvre lors de la souscription d'une offre *Cloud*. Il s'adresse également aux fournisseurs de solutions *Cloud*, qui doivent mieux prendre en compte la question de la protection des données, et renforcer leurs garanties en la matière.

Les quatre messages-clés du rapport :

Le *Cloud* présente de nombreux avantages d'agilité, de souplesse et de réduction des coûts, mais l'offre actuelle de *Cloud* est susceptible d'exposer les entreprises à des risques sur leurs données.

Il est important de s'engager dans le *Cloud* avec ses différentes parties prenantes : les métiers, la DSI, les achats, l'audit interne, le juridique, le *Risk Management*, le contrôle interne...

Il est important de se poser les bonnes questions pour faire les bons choix : quel *Cloud* pour quel usage ?

Il faut mettre en place un environnement de contrôle adapté pour assurer la protection des données dans le respect du cadre contractuel défini avec le fournisseur.

<http://www.cigref.fr/guide-pratique-cloud-computing-protection-donnees-cigref-ifaci-afai-2013>

swisspeace

« Securing Police Archives. A Guide for Practitioners ». Les archives des forces de sécurité, spécialement de la police, jouent un rôle primordial dans des processus de traitement du passé. De nombreux exemples de contextes différents montrent que ces archives forment la base pour des procès juridiques, des commissions de vérité, des programmes de réparation et des réformes institutionnelles. Or comme ces archives contiennent régulièrement des informations sensibles, elles sont souvent en danger. Beaucoup de documents sont détruits, falsifiés et volés ou restent inaccessibles aux institutions de justice transitionnelle telles que des tribunaux ou des commissions de vérité. Il est donc extrêmement important que de telles archives soient sécurisées et transférées en un lieu où elles demeurent accessibles à la justice transitionnelle, aux victimes et à la recherche. Cet article permet de guider les praticiens et responsables politiques dans ces questions : http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/pdf/DwP/Peterson_Securing_Police_Archives_A_Guide_for_Practitioners_2013.pdf

Martial Pasquier (éd). Le principe de transparence. En Suisse et dans le monde. EPFL Press, mars 2013.

La transparence administrative et l'accès à l'information sont devenus quasi incontournables dans les pays démocratiques que ce soit pour accroître la confiance des citoyens ou pour faciliter leur participation à la vie politique. Pourtant, si pratiquement nul ne se risque à critiquer ce principe, la réalité de son application diffère considérablement d'un pays à l'autre avec des résistances de la part des administrations, un usage parfois faible de la part des ayants-droits mais aussi des effets inattendus comme une réduction de la confiance. Cet ouvrage discute de la transparence en trois parties: la situation en Suisse, celle dans l'Union européenne et dans plusieurs pays de par le monde et finalement l'analyse de problèmes particuliers liés à l'application de ce principe. Il offre une photographie large de la situation dans différents pays et systèmes politico-administratifs et propose une discussion sur de nombreux enjeux permettant d'accroître ou de réduire l'accès à l'information.

<http://www.ppur.com/produit/615/9782880749835/Le%20principe%20de%20transparence>

Conférences, formations et séminaires

CLUSIS

Conférence « La Géolocalisation : langues d'Esopo? ». Les technologies de la mobilité ont transformé l'internaute en mobinaute favorisant des comportements de connexion permanente. La disponibilité des données relatives à la localisation géographique et le géomarquage ont permis le développement de nombreux services pour le meilleur comme pour le pire ! Cette conférence a pour objet d'en explorer certains et d'apporter quelques éclairages d'ordre politique, technologique, juridique, économique et sociologique pour débattre des enjeux de la maîtrise de la géolocalisation pour notre sécurité.

Lausanne, 16 avril 2013 de 17 à 19 heures

Programme et inscriptions : <http://www.clusis.ch/site/ag-2013-et-conference--la-geolocalisation-langues-desope/details/63>

Privatim

Conférence publique organisée par l'association suisse des commissaires à la protection des données sur le thème « Soziale Medien – Médias sociaux », traduction simultanée allemand/français

Lausanne, le 25 avril de 10h30 à 16h30

Programme et inscriptions : http://www.privatim.ch/Veranstaltung_Conference_Social%20Media_25042013.pdf

Université de Fribourg - Institut de droit européen

La protection des données dans le contexte de l'aide sociale.

Fribourg, 26 avril 2013, 14h15- 17h30

Programme et inscriptions : <http://www.unifr.ch/webnews/content/41/attach/4922.pdf>

Section suisse de la Commission internationale des juristes (ICJ-CH)

Persönlichkeitsschutz im Zeitalter des Internet Nationale und transnationale Fragestellungen / La protection des droits de la personnalité à l'ère du numérique. Questions nationales et transnationales.

Berne, 26 avril 2013

Programme et inscriptions : <http://icj-ch.org/wp-content/uploads/2012/06/Einladung-Persönlichkeitsschutz-Internet4.pdf>

Symposium eGovernment

Au programme de cette deuxième édition, un état des lieux des projets dans le domaine des constructions au niveau des cantons romands, le point de vue d'une Mairie française vis-à-vis de ses citoyens et comment faire

bon usage des réseaux sociaux dans les administrations publiques. Des ateliers et des rencontres permettront aux différents acteurs d'échanger leurs points de vue, leurs attentes et leurs expériences, tout particulièrement dans les domaines des objets trouvés, du vote électronique ou encore de l'exemple du Canton du Jura qui profite du registre de la Poste pour identifier ses utilisateurs grâce à la SuisseID.

Delémont, 3 mai 2013

Programme et inscriptions : <http://www.egovernment-symposium.ch/EGOV/files/14/14f3684a-a159-4734-8afe-64cbe8326846.pdf>

Wessex Institute of Technology

« 1st International Conference on Data Management and Security: Applications in Medicine, Sciences and Engineering ». La conférence se concentrera sur des techniques modernes appliquées dans la gestion des données et l'acquisition de connaissances, avec des applications dans une grande variété de domaines. Elle se penchera les développements récents dans les systèmes de sécurité des données.

Alicante, Espagne, 7 - 9 mai 2013

Programme et inscriptions : <http://www.wessex.ac.uk/13-conferences/data-2013.html>

3rd European Data Protection Days

International Data Protection Day, 13 May 2013: first-hand reports from data protection specialists working outside Europe and from experts of institutes and consultancies specialising in data protection. European Data Protection Day, 14 May 2013: European Data Protection Reform with a panel of top-class professionals and in-depth knowledge on the Reform through individual presentations.

Berlin, 13-14 mai 2013

Programme et inscriptions : <http://www.edpd-conference.com/index.asp?page=veranstaltung&lang=deutsch&sid>

Nos collaborations en réseau

ThinkData.ch

Le service interactif de sensibilisation à la protection des données et à la transparence thinkdata.ch, mis en ligne pour la première fois en janvier 2012, a été présenté dans sa version améliorée le 28 janvier dernier à l'occasion de la journée de la protection des données. Désormais en quatre langues (FR, DE, IT, EN), il est également doté de quelques nouvelles fonctionnalités rendant plus aisée son utilisation : les derniers scénarios publiés apparaissent par défaut en premier sur la page d'accueil, un flux RSS permet de s'abonner et de recevoir les dernières nouvelles ; une participation financière pour le développement de l'outil est désormais possible par le bouton « don » ; un sceau de validation confirme la légitimité des scénarios, qui sont validés par les autorités de protection des données. Depuis ce printemps, l'outil est formellement en main du préposé fédéral, qui en assurera la continuité et le développement. Deux groupes de travail distincts ont été créés, l'un chargé de l'opérationnel, auquel le PPDT continue de participer, l'autre chargé d'évaluer les possibilités de développement notamment multi-juridictionnels. Le PPDT utilise régulièrement ce service dans le cadre de ses séminaires de sensibilisation et de formation, et vous invite à faire de même. N'hésitez pas à vous en servir au quotidien, et à y convier vos collaborateurs et collaboratrices: <http://www.thinkdata.ch/>

Recommandations sur la vidéosurveillance

Lors de l'assemblée générale du 7 mars 2013 du Forum Genevois de la Sécurité, la nouvelle version des « recommandations en matière de vidéosurveillance » a été présentée aux membres et au public. Prenez connaissance de cette [brochure](#).

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch. Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch
